芈

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)

Titre : Biosurveillance nationale et ciblée des substances perfluoroalkyliques (PFAS) dans les échantillons de sang des biobanques

Numéro de l'appel d'offres: 1000238781

1. But et explication d'un PAC

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet à Santé Canada de publier un avis pendant une période d'au moins quinze (15) jours civils pour informer la collectivité des fournisseurs de son intention de passer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné d'avance. Si, au plus tard à la date limite, aucun fournisseur n'a présenté un Énoncé de capacités répondant aux exigences minimales précisées dans le PAC, l'Autorité contractante pourra octroyer le contrat au fournisseur pré-identifié.

2. Droits des fournisseurs

Les fournisseurs qui considèrent qu'ils sont pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services ou les biens indiqués dans le PAC peuvent soumettre un Énoncé de capacités dans lequel ils démontrent comment ils satisfont aux exigences minimales annoncées. Cet Énoncé de capacités doit être fourni **uniquement par courrier électronique** à la personne-ressource dont le nom apparaît à l'article 12 du Préavis au plus tard à la date limite du Préavis. Si un fournisseur est en mesure de démontrer qu'il possède les capacités requises, le contrat fera l'objet d'un processus électronique ou traditionnel d'appel d'offres.

3. Fournisseur proposé

SGS AXYS Analytical Services Ltd 2045 Mills Road West Sidney BC V8L 5X2

4. Définition des exigences ou des résultats attendus

La biosurveillance – la mesure directe de toutes les sources d'exposition – est la méthode de référence en surveillance. Elle constitue un élément fondamental de la gestion des produits chimiques. Les données de biosurveillance humaine orientent toutes les phases de la gestion des produits chimiques, de l'évaluation des risques à la gestion des risques, ainsi que les indicateurs de rendement du programme et les décisions prises en matière de santé publique.

La classe des substances perfluoroalkyliques (PFAS) regroupe environ 5 000 produits chimiques ayant des propriétés de résistance, notamment à la chaleur et à l'huile. Elles sont présentes dans un large éventail de produits de consommation, dont les batteries de cuisine, les emballages alimentaires et les tissus hydrofuges et antitaches. Il existe peu de données sur les niveaux d'exposition aux PFAS et leurs effets sur la santé chez les Canadiens, particulièrement dans les groupes les plus vulnérables. Ces produits chimiques ne se dégradent pas facilement, et ils sont très présents tant dans l'environnement que chez l'humain. Des études ont révélé que l'exposition à certains PFAS affecte le système immunitaire et le système endocrinien.



L'établissement des niveaux d'exposition à plusieurs PFAS d'intérêt et de leurs associations possibles avec des effets sur le système endocrinien ou le système immunitaire permettrait de combler une lacune importante dans les connaissances scientifiques et orienterait les lignes directrices des politiques relatives à ces produits chimiques.

Les travaux décrits dans le présent énoncé fourniront les données nécessaires pour combler cette lacune sur le plan des connaissances en mesurant 40 PFAS d'intérêt (tableau 1) dans des échantillons biologiques de plasma ou de sérum fournis par deux biobanques canadiennes différentes. La biosurveillance de cette classe importante de produits chimiques dans les échantillons conservés est une méthode rapide, peu coûteuse et orientée vers l'avenir. Les données produites seront utiles pour les activités d'évaluation et de gestion des risques de Santé Canada dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques, ainsi que pour les activités de recherche que Santé Canada doit mener sur les perturbateurs endocriniens au titre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).

Tableau 1 : Les PFAS d'intérêt

Abréviation	Name - Acid Form	Limite de détection µg/L
Perfluoroalkyl carboxylates	S	,
PFBA	Perfluorobutanoic acid	1,6
PFPeA	Perfluoropentanoic acid	0,4
PFHxA	Perfluorohexanoic acid	0,4
PFHpA	Perfluoroheptanoic acid	0,4
PFOA	Perfluorooctanoic acid	0,4
PFNA	Perfluorononanoic acid	0,4
PFDA	Perfluorodecanoic acid	0,4
PFUnA	Perfluoroundecanoic acid	0,4
PFDoA	Perfluorododecanoic acid	0,4
PFTrDA	Perfluorotridecanoic acid	0,4
PFTeDA	Perfluorotetradecanoic acid	0,4
Perfluoroalkyl sulfonates		
PFBS	Perfluorobutanesulfonic acid	0,4
PFPeS	Perfluoropentanesulfonic acid	0,4
PFHxS	Perfluorohexanesulfonic acid	0,4
PFHpS	Perfluoroheptanesulfonic acid	0,4
PFOS	Perfluorooctanesulfonic acid	0,4
PFNS	Perfluorononanesulfonic acid	0,4
PFDS	Perfluorodecanesulfonic acid	0,4
PFDoS	Perfluorododecanesulfonic acid	0,4
Fluorotelomer sulfonates		
4:2 FTS	4:2 fluorotelomersulfonic acid	1,6
6:2 FTS	6:2 fluorotelomersulfonic acid	1,6
8:2 FTS	8:2 fluorotelomersulfonic acid	1,6
Fluorotelomer carboxylate	S	
3:3 FTCA	3:3 perfluorohexanoic acid	1,6
5:3 FTCA	5:3 perfluorooctanoic acid	10
7:3 FTCA	7:3 perfluorodecanoic acid	10
Perfluorooctane sulfonami	ides	

Perfluorooctanesulfonamide 0,4		
N-Methylperfluorooctanesulfonamide 0,4		
N-Ethylperfluorooctanesulfonamide	0,4	
acetic acids		
N-Methylperfluorooctanesulfonamidoacetic	0,4	
acid		
N-Ethylperfluorooctanesulfonamidoacetic acid	0,4	
ethanols		
N-Methylperfluorooctanesulfonamidoethanol	4	
N-Ethylperfluorooctanesulfonamidoethanol	4	
oxylates		
2,3,3,3-Tetrafluoro-2-(1,1,2,2,3,3,3-	1,6	
heptafluoropropoxy)propanoic acid		
Dodecafluoro-3H-4,8-dioxanonanoic acid	1,6	
Perfluoro-3,6-dioxaheptanoic acid	0,8	
Perfluoro-3-methoxypropanoic acid	0,4	
Perfluoro-4-methoxybutanoic acid	0,4	
9-chlorohexadecafluoro-3-oxanonane-1-	1,6	
sulfonic acid		
11-chloroeicosafluoro-3-oxaundecane-1-	1,6	
sulfonic acid		
Perfluoro(2-ethoxyethane)sulfonic acid	0,4	
	N-Methylperfluorooctanesulfonamide N-Ethylperfluorooctanesulfonamide acetic acids N-Methylperfluorooctanesulfonamidoacetic acid N-Ethylperfluorooctanesulfonamidoacetic acid ethanols N-Methylperfluorooctanesulfonamidoethanol N-Ethylperfluorooctanesulfonamidoethanol N-Ethylperfluorooctanesulfonamidoethanol ooxylates 2,3,3,3-Tetrafluoro-2-(1,1,2,2,3,3,3-heptafluoropropoxy)propanoic acid Dodecafluoro-3H-4,8-dioxanonanoic acid Perfluoro-3,6-dioxaheptanoic acid Perfluoro-4-methoxybropanoic acid Perfluoro-4-methoxybropanoic acid 9-chlorohexadecafluoro-3-oxanonane-1-sulfonic acid 11-chloroeicosafluoro-3-oxaundecane-1-sulfonic acid	

5. Exigences minimales

Tout fournisseur intéressé doit montrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'il répond aux exigences minimales suivantes :

- a) Le fournisseur doit démontrer qu'il a accès au personnel expérimenté, à l'équipement et aux méthodes de laboratoire nécessaires pour mesurer les 40 composés PFAS indiqués dans le tableau 1.
- b) Le fournisseur doit être en mesure de fournir des résultats d'analyses de laboratoire visant les 40 PFAS indiqués dans au moins 291 échantillons de sérum humain d'ici le 31 mars 2022.
- c) Le fournisseur doit être en mesure de fournir des résultats d'analyses de laboratoire visant les 40 PFAS indiqués dans au moins 3 000 échantillons de plasma humain d'ici le 31 mars 2023.
- d) Le fournisseur doit être certifié par un organisme d'accréditation reconnu à l'échelle internationale (p. ex. ISO, CALA) qui couvre l'analyse dans le plasma ou le sérum humain des 40 PFAS énoncés dans le tableau 1.
- e) Le fournisseur doit être capable de mesurer les 40 PFAS à un niveau égal ou inférieur aux limites de détection indiquées dans le tableau avec des volumes d'échantillons de plasma humain ≤ 500 μL.
- f) Le fournisseur doit être capable de réaliser les travaux au Canada (conformément aux politiques des biobanques qui fourniront les échantillons).
- g) Le fournisseur doit démontrer son expérience de l'analyse ces composés dans le cadre des projets de biosurveillance humaine à grande échelle (1000 participants ou plus)
- h) Le fournisseur doit démontrer qu'il est en mesure de satisfaire aux exigences de travail proposées d'ici le 31 mars 2022.

6. Raison de l'adjudication non concurrentielle

6(d) : Le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou entreprise.

7. Accords commerciaux et justification du recours à l'appel d'offres restreint ou Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Cet approvisionnement est assujetti aux accords suivants :

- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)
- Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)
- Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE)
- Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM)
- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord de libre-échange Canada-Ukraine
- ALE Canada-Chili
- ALE Canada-Colombie
- ALE Canada-Honduras FTA
- ALE Canada-Panama FTA
- ALE Canada-Corée
- Accord de libre-échange Canada-Pérou

8. Droit à la propriété intellectuelle

Aucune propriété intellectuelle ne découlera du présent contrat.

9. Durée du contrat proposé

La période contractuelle sera de la date de l'attribution du contrat jusqu'au 15 juillet 2022. Il sera possible de prolonger le contrat d'une (1) période d'un (1) an.

10. Valeur estimative du contrat proposé

La valeur estimative totale du contrat proposé ne doit pas dépasser 1 327 622,31 \$ y compris les frais de déplacement et de subsistance (le cas échéant), et toutes les taxes applicables.

11. Date et heure de clôture

La date et l'heure de clôture fixées pour l'acceptation des énoncés de capacités sont le 10 janvier 2022 à 14h00 (HNE).

12. Personne-ressource

Toutes les demandes de renseignements doivent être envoyées par courriel à l'adresse suivante :

Nom: Sami Nouh

Courriel: sami.nouh@hc-sc.gc.ca